

dans la province de Québec, refuse à ces Pères Jésuites les droits civils dont jouissent tous les autres citoyens ?

On pourrait aussi citer l'opinion de plusieurs des membres de la chambre haute. Voici celle de M. Starnes :

J'approuve ce bill tel qu'il est, dit-il, car il y a longtemps que cette affaire aurait dû être réglée. Le règlement actuel doit satisfaire les protestants comme les catholiques.

Puis l'honorable David Ross s'exprima comme suit :

Certains journaux m'ont représenté comme un ami des Jésuites et un mauvais protestant, parce que j'ai pris part au règlement de cette question. Je ne suis ni un ami, ni un ennemi des Jésuites. Nous avions à décider une question de justice, et je me suis prononcé dans le sens de la justice. Les protestants eux-mêmes sont d'opinion que les Jésuites ont droit à une indemnité pour les propriétés qu'on leur a prises. Du reste, les protestants que je représente dans le ministère sont très satisfaits de ce règlement, comme vous l'a dit l'honorable conseiller de Wellington ; ils sont très satisfaits de la somme qui leur est accordée.

Comme vous le voyez, l'opinion publique dans la province de Québec est fortement en faveur du règlement et contre le désaveu. Si d'un côté les orangistes, comme corps, ont montré leur hostilité à la loi dont il s'agit, quelques loges, je suis heureux de le dire, ont eu le courage de leur opinion, ont envisagé la question à un point de vue plus élevé et ont refusé d'approuver l'attitude de la Grande Loge.

La L. O. L. 152, canton de Dorchester, a adopté une résolution par laquelle elle censure énergiquement le gouvernement de Québec d'avoir adopté la loi qui fixe les conditions du règlement des biens des Jésuites ; mais elle déclare en même temps que les loges orangistes qui ont condamné le gouvernement fédéral de ce qu'il refusait de désavouer cette loi, n'ont pas agi avec sagesse ; car le meilleur moyen de faire réparer l'injustice qui a pu être faite aux protestants, consiste dans l'union de toute les dénominations protestantes pour presser le gouvernement de faire droit à leurs réclamations.

Dans cette résolution, la loge de Dorchester dit qu'elle espère que cette ligne de conduite sera adoptée, afin qu'on ait l'occasion de faire décider la question au point de vue légal. Comme je l'ai dit, on a cherché à fomenté dans la province d'Ontario une agitation incendiaire, dans le but d'écraser la religion catholique romaine dans cette province et dans tout le pays. M. Hughes est un des chefs du mouvement. Je mentionne son nom, parce que tous les jours on s'en sert comme d'une autorité dans cette affaire ; et j'apprends qu'hier soir, il a porté la parole sur ce sujet dans la Pavillon, à Toronto. Après avoir énuméré, comme l'a fait l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien) tous les méfaits des Jésuites, il termine en invitant tous les habitants de ce pays à s'enrôler dans une association comme celle qui existe en Ecosse, et dont il expose ainsi l'objet :

Le but de l'alliance consiste dans :—(a) La défense de notre religion commune ;—(b) l'exposition des erreurs de la papauté et des infidèles ;—(c) la conversion de catholiques romains à la vérité de la bible ; et (d) le maintien et l'avancement des grands principes évangéliques de la réforme écossaise.

L'alliance se compose de personnes appartenant à toutes les dénominations protestantes, à différents partis politiques, qui sont toutes d'accord que la Papauté est l'ennemi du progrès national et social, de la liberté individuelle, qui sont déterminées à combattre par toute sorte de moyens ses invasions dans l'empire.

Tout ce que veulent ces gens de la province d'Ontario, c'est donc d'enflammer l'opinion public au moyen de réminiscences du passé, et de provoquer des démonstrations de sympathie en faveur du protestantisme. Voici un extrait du discours du Rév. M. Ross :—

L'Église de Rome est établie et reconnue dans la province de Québec, en violation de ce principe. Nous requérons donc, par la présente, le gouvernement fédéral de prendre des mesures pour faire réviser l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière que la dite église ne soit plus établie et reconnue dans la dite province.

Tous ces gens visent donc au même but. Je suis heureux, toutefois, de trouver dans la province d'Ontario des personnes sages, douées d'un esprit plus élevé, telle que le révérend principal Grant, qui a donné son opinion sur cette question, à plusieurs reprises, et qui a écrit une lettre dans

les journaux, lettre dont je citerai avec plaisir quelques passages. Cet homme s'intéresse au protestantisme dans la province d'Ontario, autant que personne, et c'est ce qui l'a porté à discuter cette question dans la presse :

En admettant, dit-il, que la question devait être réglée, on devrait se souvenir, avant d'émettre une opinion, que la grande majorité des habitants de la province de Québec est composée de catholiques romains. Dans ces conditions, je ne crois pas que M. Mercier pouvait faire autrement que de recourir au pape, pour lui demander sa sanction. Les protestants trouvent peut-être étonnant que les catholiques romains reconnaissent comme chef de leur église, un homme qui habite Rome ; c'est cependant ce qu'ils font. Les protestants doivent se conformer à ce fait, comme on doit se conformer à tout ce qui est de fait établi.

Voici un homme qui ne s'effraie pas autant qu'une partie de ses concitoyens l'ont fait, en voyant le pape exercer son autorité cléricale dans le règlement de cette question.

On parle d'un octroi en argent aux Jésuites, continue-t-il. Mais cet argent n'a pas été donné aux Jésuites du tout ; il a été donné à l'Église catholique romaine. Sans doute, les Jésuites en auront une partie. M. Mercier, dans son discours, cite une lettre écrite le 11 octobre 1881 au général des Jésuites par le secrétaire de la Propagande, dans laquelle ce dernier promet que lorsque la question aura été réglée, les Jésuites auront une part à être déterminée plus tard.

Comme on le voit, tout le monde n'envisage pas cette question de la même manière. A Ottawa, il y a aussi le révérend M. Herridge, qui a donné son opinion sur cette affaire. Comme il ne s'agit que d'une question d'argent, a-t-il dit, je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral interviendrait ; car, selon moi, ni les intérêts, ni la politique du pays n'en souffrent d'atteinte. Le peuple n'est pas bien renseigné sur cette question ; les données que les journaux lui fournissent tous les jours, comme historiques, ne sont pas exactes. Elles sont aussi inexactes qu'une partie de celles qui ont été énoncées aujourd'hui par mon honorable ami (M. O'Brien) et que je mentionnerai tout à l'heure. L'association ministérielle de Toronto, composée de ministres de toutes les dénominations religieuses, après une semaine de recherche, n'a pas pu découvrir si les Jésuites avaient jamais été bannis de ce pays. Et ce sont ces hommes-là qui prétendent diriger l'opinion publique. Je leur nie ce droit, ou je dis qu'au moins avant de l'exercer, ils devraient s'instruire. Je trouve, dans une résolution proposée par le docteur McVicar, appuyée par le docteur Campbell, qu'on demande qu'une copie authentique de la loi soit envoyée à la reine et qu'elle la désavouera certainement. Mais ces personnes ne paraissent pas comprendre la constitution de notre pays, quand ils pensent qu'une loi provinciale peut-être envoyée à la reine pour la confirmer ou la désavouer ; car il n'y a de sujet au désaveu direct, par la reine, que les actes de ce parlement. Elles ignorent entièrement les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. Je n'ai pas l'intention de commencer une défense des Jésuites ; mais je veux démontrer par quelques citations qu'ils ne sont pas aussi méchants que l'a dit mon honorable ami (M. O'Brien). Il dit dans son discours qu'il ne veut pas discuter les actions des Jésuites dans ce pays, mais seulement leurs méfaits passés. Je ferai à ce sujet une ou deux citations ; car il est bon de connaître ce que pensent des Jésuites les protestants eux-mêmes. Comme je l'ai dit, je n'ai pas l'intention de faire une défense en règle en faveur des Jésuites ; mais je trouve qu'ici comme en Angleterre, les hommes publics qui ont écrit sur ce sujet sont d'accord que les Jésuites d'aujourd'hui ne sont pas les Jésuites d'il y a 100 ans. C'est ici que mon honorable ami se trompe. Il parle de leurs intrigues en Europe, de leur résolution de bouleverser tous les gouvernements ; mais il aurait dû parler aussi des auteurs qui entretiennent des opinions différentes sur le compte des Jésuites. Voici un témoignage en leur faveur, que je trouve dans Parkman :

La vie de ces premiers Jésuites canadiens atteste la vivacité de leur foi et l'intensité de leur zèle ; un zèle tempéré, modelé et dirigé par une main éclairée. Leur admirable éducation fait naître chez eux un enthousiasme contenu, fécond en grandes œuvres, principe d'une puissance énorme aussi docile dans la main de leur chef, que le sont aujourd'hui les grandes puissances matérielles dans les mains de l'homme. On leur enseignait la plus profonde humilité, à simer qu'on les méprise et qu'on